

## RAPPORT

### RELATIF A LA PROCEDURE D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION DE DEUX (02) LOGICIELS DE GESTION AU PROFIT DU RIARC

Par Décisions n°13-11/HAAC/RIARC/PT/C-RIARC/CSE/DAF du 24 octobre 2013 et n°13-012/HAAC/RIARC/PT/C-RIARC/CSE/DAF du 19 novembre 2013, le Président de la HAAC, Secrétaire Exécutif du RIARC, a créé un comité temporaire chargé de la procédure d'acquisition et d'installation de deux (02) logiciels de gestion comptable & Financière et de la comptabilité des matières au profit du RIARC. Ledit comité est composé ainsi qu'il suit :(copies décisions jointes en annexe).

Après plusieurs réunions, le comité a élaboré deux (02) Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) internationaux qui ont fait l'objet d'avis d'appels d'offres internationaux. Il s'agit de :

- 1- l'avis d'appel d'offres international n°001/2013/RIARC/HAAC pour la fourniture et l'installation d'un logiciel de gestion comptable & financière adapté à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires (OHADA) au profit Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication ;
- 2- l'avis d'appel d'offres international n°002/2013/RIARC/HAAC pour la fourniture et l'installation d'un logiciel de comptabilité des matières respectant les instructions du Ministre de l'Economie et des Finances du Bénin au profit Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication.

Ces différents avis ont été publiés dans les colonnes de trois (03) quotidiens, à savoir : 1- La Nation 2- Fraternité, et 3-L'Autre Quotidien, sur les antennes de la Radio Nationale, à l'adresse électronique [WWW.acran.org](http://WWW.acran.org).

Après le dépôt des offres, le comité a procédé à l'ouverture et à l'évaluation des offres techniques le lundi 25 novembre 2013 pour l'avis n°001/2013/RIARC/HAAC et le vendredi 29 novembre 2013 pour l'avis n°002/2013/RIARC/HAAC suivant le barème ci-après édicté dans le Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) :

- Expérience des cabinets en matière d'études : 40/100
- Qualité de l'offre technique et méthodologie : 20/100
- Qualité des intervenants proposés : 40/100
- 

Les résultats des évaluations se présentent comme suit :

- avis n°001/2013/RIARC/HAAC

- 1- HOVER SOFT : **30,83/100**
- 2- BUCO INTERNATIONAL : **55,83/100**
- 3- CAGECFI : **52,14/100**
- 4- SOFTLAB SARL : **84,28/100**

A l'issue de cette séance, SOFTLAB SARL ayant présenté une offre technique compatible avec le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) a été retenu. Son offre financière est évaluée à **huit millions cent mille (8.100.000) francs CFA hors taxes** soit 17 234 \$. US.

- avis n°002/2013/RIARC/HAAC

- 1- BUCO INTERNATIONAL : **41,60/100**
- 2- TOP SYSTEME : **60/100**
- 3- HOVERSOFT : **41,42/100**
- 4- LAWCHIEF : **84,28/100**
- 5- **ASSIRI SERVICES** : **pas de note (n'a pas été évalué car éliminé pour défaut de casier judiciaire)**

A l'issue de l'évaluation, LAWCHIEF ayant présenté une offre technique compatible avec le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) a été retenu. Son offre financière est évaluée à **huit millions quatre cents mille (8.400.000) francs CFA hors taxes**, soit 17 873 \$. US.

Le lundi 02 décembre 2013, le comité a rencontré les deux (02) soumissionnaires retenus pour une séance de confirmation au cours de laquelle les offres techniques ont été présentées et expliquées. Ensuite, il a été débattu des délais de réalisation et de livraison et de la révision à la baisse des offres financières. Il convient de retenir que les soumissionnaires ont confirmé tout le bien que le comité pense d'eux mais les offres financières demeurent les mêmes.

Tel est Monsieur, Messieurs les Présidents, l'essentiel du présent rapport que je soumetts à votre appréciation.

P J : - **copies décisions en annexe**

Fait à Cotonou, le 02 décembre 2013

- **PV des séances d'ouverture et de dépouillement.**

**Le Président du Comité**

- **Fiches d'évaluation des offres**

**Joseph Patrice OGOUCHI**

-